



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 37

Quorum atteint

Votes pour : 37
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 25

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (7)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (7)

Claire VOUGNY (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)
Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS -
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)
Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE - Philippe CRAMPE
Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL
Jean Pierre REBONATO - Dominique BERRE
Gérard BRILLET - John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 11

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (5)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON (n'a pas pris part au vote, arrivée tardive)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA





Délibération n°2021-04-02

Portant modification de la délibération n°2020-02-03

Election du 5ème vice-président

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle ;

Vu les délibérations :

- n°2020-115 du 28 juillet 2020 de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges,
- n°2020-06-10 du 30 juillet 2020 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- du 24 septembre 2021 modifiant la délibération du 24 juillet 2020 de la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises,

Portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Vu la délibération n°2020-02-01 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant élection du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Vu la délibération n°2020-02-02 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 fixant à 13 le nombre de vice-présidents et à 9 le nombre des autres membres du bureau,

Vu la délibération n°2020-02-03 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant élection des vice-présidents,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement du 5^{ème} vice-président en la personne de Monsieur Serge HUET décédé,

Sous la Présidence de Monsieur François Arcangeli,

PROCEDE

à l'élection du 5ème Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président interroge l'assemblée pour connaître les candidatures à la 5^{ème} vice-présidence du PETR Pays Comminges Pyrénées. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe Crampé comme 5^{ème} vice-président.

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 5^{ème} vice-président sont les suivants :

Nombre de votants : 37
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 37


Majorité absolue : 19

A obtenu :
Monsieur Philippe Crampé : 37 voix



Monsieur Philippe Crampé ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **21 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **21 DEC. 2021**